

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

DATE DE CONVOCATION

24-01-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA
CONVOCATION**

24-01-2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 25

N° DE LA DÉLIBÉRATION

2024-01-31- N°11

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 FEV. 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN, Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ.

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme BEAUGUET	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

Absents non représentés :

Mme Aurore BARBOT, M. Pascal BEL ANGE, Mme Sandrine FABRE, Mme Marelyne NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA

Secrétaire de séance : Madame Christelle PELOUIN

OBJET : SORTIES DE BIENS DE L’INVENTAIRE ET DE L’ACTIF

OBJET : SORTIE DE BIENS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

Sur proposition de M VENTALON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1311-1 et L 2241-1 ;

VU l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif (tome 2, titre 3, chapitre 3) ;

VU l'instruction NOR INTB 1501664J du 27 mars 2015 relative aux modalités de recensement des immobilisations et à la tenue de l'inventaire et de l'état de l'actif pour les instructions budgétaires et comptables M14, M52, M57, M71 et M4 ;

CONSIDERANT qu'il convient de prononcer la réforme du matériel ainsi que d'autoriser leur vente ou leur mise au rebut ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

AUTORISE le déclassement et la cession des biens suivants :

Imputation	N° Inventaire	Marque et type de Véhicule	Service Utilisateur	Destination Après réforme	Valeur D'acquisition	Cumul des amortissements	Valeur nette Comptable au 31/12/2023
21578	2018000001bis	Balayeuse BUCHER CITYCAT 5000	Services Techniques	Vente où Reprise par un Garage	42 960.00 €	42 960.00 €	0.00 €
					42 960.00 €	42 960.00 €	0.00 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 31 janvier 2024

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

